

2^{ème} partie – Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée
(article R.2123-1.3° du code de la commande publique)

Etapes	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE). Pas d'envoi papier.
2	<u>Renseigner sa candidature</u> , au choix	<p>Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur PLACE puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici.</p> <p>En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct.</p> <p>Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure.</p> <p>Le candidat doit transmettre son agrément par la Direction Générale de l'Aviation Civile et présenter son inscription dans un organisme ATO ou DTO.</p> <p>Ou via les formulaires DC1 et DC2</p>
3	<u>Renseigner son offre</u>	<p>Pour chaque lot, les documents à fournir au titre de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le présent document renseigné en 4^{ème} partie ; - le bordereau de prix unitaires (BPU) du lot concerné ; - le mémoire technique ; - les attestations d'assurance « responsabilité civile des aéronefs » et « responsabilité civile générale » ; - un RIB. <p>Les documents et informations doivent être rédigés en langue française</p> <p><i>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. <p><i>En cas de <u>cotraitance (groupement)</u>, la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement. Chaque co-traitant présentera une attestation de mandat dûment signée.</i></p> <p><i>La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</i></p> <p><i>En cas de <u>sous-traitance</u>, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 dûment rempli et signé.</i></p> <p><i>Variantes interdites.</i></p> <p><i>Offres valables 120 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.</i></p>
4	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer le marché (4 ^{ème} partie). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.

5	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE , dans un fichier compressé au format ZIP ou équivalent .
6	<u>Prestation Supplémentaire Eventuelle (PSE)</u>	<p><u>Possibilité de présenter une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative :</u></p> <p>Tel que décrit à l'article 2.2 du CCTP, le candidat a la possibilité de présenter une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative portant sur une solution d'hébergement et de restauration.</p> <p>Les candidats souhaitant intégrer cette PSE dans leur offre doivent la décrire dans leur cadre de réponse et indiquer son tarif dans la ligne prévue à cet effet dans l'annexe financière (poste 3).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat proposera une solution d'hébergement et de restauration des stagiaires à proximité du centre de formation (temps de trajet strictement inférieur à 30 min en véhicule ou transport en commun). Les hébergements devront permettre l'accès à une connexion internet et disposer d'un espace de travail satisfaisant (bureau, insonorisation des chambres etc...). • Le candidat indiquera les tarifs de cette prestation supplémentaire éventuelle dans son offre. <p>Cette prestation supplémentaire éventuelle sera fournie en complément de l'offre de base et ne sera pas prise en compte lors de l'analyse des offres. L'acheteur se réserve le droit de retenir ou non la PSE facultative au stade de l'attribution du marché.</p>

<u>Analyse des offres</u>			
Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants.			
Critère technique Noté sur 60 points	Sous-critère 1	<u>Qualité de l'ingénierie de la formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Descriptif des journées de formation, contenu et objectifs du stage : 15 points • Descriptif des outils pédagogiques mis en place pour réaliser la formation : 5 points • Alternatives proposées en cas de météo défavorable : 5 points 	Noté / 25
	Sous-critère 2	<u>Qualité du profil des intervenants :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience de l'intervenant en tant qu'instructeur FI(S) ou FE(S) (15 points) <ul style="list-style-type: none"> ▪ < 2 ans = 2 points ▪ ≥ 2 ans et < 4 ans = 5 points ▪ ≥ 4 ans et < 8 ans = 10 points ▪ ≥ 8 ans = 15 points <p>Une moyenne sera effectuée avec l'ensemble des CV inscrits dans l'offre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience dans le domaine de la formation pour adulte (5 points) <ul style="list-style-type: none"> ▪ < 1 an : 0 point ▪ ≥ 1 an et < 5 ans : 2,5 points ▪ ≥ 5 ans : 5 points 	Noté / 20

		Une moyenne sera effectuée avec l'ensemble des CV inscrits dans l'offre. Les intervenants devront être des instructeurs qualifiés soit FI(S), soit FE(S).	
	Sous-critère 3	• Descriptif des moyens matériels (descriptif des planeurs ; équipements parachutes ; mise en piste ; équipement radio ; casque ; matériel de piste ; etc...) : 15 points	Noté / 15
Critère prix Noté sur 40 points		Le montant de l'offre considérée est calculé de la manière suivante : somme des prix TTC des postes 1 et 2 : Prix (offre la moins disante / offre du candidat noté) * 40	Noté / 40

Toute offre ayant une note technique inférieure à 35 sur 60 est automatiquement éliminée.

Négociation

L'acheteur pourra négocier les 2 meilleures offres. Dans ce cas, les autres offres sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Engagement RSE du ministère :

Le ministre des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « égalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) ». Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponibles sur le site www.achats.defense.gouv.fr. Ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et les demandes d'information (DI/RFI) ainsi que les données essentielles.